

12^{ème} Tournoi scolaire d'échecs 2019

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le tournoi

L'Échiquier du Gâtinais organise le 12^{ème} Tournoi scolaire d'échecs de l'Agglomération du 3 février 2019. Cette manifestation regroupe 3 tournois individuels : un tournoi pour les collégiens et lycéens et deux tournois pour les écoliers : « Principal » (A) et « Découverte » (B).

Article 2 : Les règles

- Les règles du Jeu pour le tournoi A « principal » et le tournoi des collèges-Lycées sont celles actuelles de la FIDE. Les parties comptent pour le classement ELO Rapide.
- Les règles du Jeu pour le tournoi B « découverte » s'inspirent des règles de la FIDE mais sont adaptées pour ce tournoi d'initiation. Les parties ne comptent pas pour le classement ELO.
- Les appariements se font au Système Suisse intégral en 5 rondes.
- Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs inscrits avant le 2 février 2019 et qui se seront présentés au pointage avant 13h30. Le logiciel PAPI 3.3.5 est utilisé.
- Chaque joueur disposera de 15 minutes KO pour disputer la partie.
- Chaque joueur sera classé par addition des points marqués au cours des 5 rondes (victoire = 1 pt, nulle = ½ pt, défaite = 0 pt). Les ex-aequos seront départagés par le système Buchholz – Cumulatif – Performance.

Article 3 : Les horaires

- 13h30 - Clôture des inscriptions
- 14h00 – Démarrage de la première ronde
- 16h00 – Goûter offert par l'organisation
- 18h30 – Remise des prix

Article 4 : Les droits d'inscription

Cette manifestation est ouverte aux écoliers, collégiens et lycéens. Elle est gratuite.

Article 5 : Les prix

- Les premiers écoliers « féminin » et « masculin » de chaque niveau reçoivent une coupe. Une coupe est attribuée aux trois premiers « féminin » et « masculin » du tournoi collèges-lycées. Récompense pour tous.
- Les 2 premières écoles du tournoi A et le 1^{er} collège du tournoi des collèges-lycées reçoivent un trophée. Ces établissements sont qualifiables pour la phase régionale.
- Les trois écoles les plus représentées, qui n'ont pas obtenu un trophée par ailleurs, reçoivent un trophée.

Article 6 : La charte du joueur d'échecs

Chaque participant ou accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- Avoir une attitude convenable
- Seuls les joueurs ont accès à l'aire de jeu. Les parties hors-tournoi ne sont pas autorisées.
- Éviter tout dérangement des joueurs pendant le déroulement d'une ronde (silence, pas de flash). Les portables doivent être éteints. Toute sonnerie entraîne une défaite immédiate.
- A la fin de la partie, les joueurs lèvent la main pour appeler l'arbitre. Ils ne doivent en aucun cas se lever sans autorisation d'un arbitre. Dès la partie finie, ils doivent quitter l'aire de jeu.
- Signalement et sanctions en cas d'abandon du tournoi non justifié
- Tout contrevenant est susceptible de recevoir un avertissement, voire une exclusion de la salle de jeu.

Article 7 :

Les arbitres des tournois sont : Olivier Dufour (tournoi A; collèges-lycées); William Rubino (tournoi B)

Article 8 :

Tous les participants et accompagnateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Les arbitres Olivier Dufour; William Rubino

L'Organisateur Vincent Normand